

Compte-rendu de la réunion du Bureau du Conseil de Développement Territorial
Mardi 29 janvier 2019 – 17h
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 29 janvier 2019 à 17 heures, le bureau du Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO.

Date convocation : le 22 janvier 2019

4 membres présents : Arlette BORSATO, Claude BOURSIER, Gilbert CASSIN et Jean-Marie BARBARO.

1 membre absent : François-Xavier NAULOT.

Equipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG et Antoine NICOL.

Secrétaire de séance : Claude BOURSIER.

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue et demande la modification de l'ordre du jour comme suit :

- Organisation des assises des associations
- Feuille de route du Conseil de Développement Territorial pour 2019
- Modification du règlement intérieur du Conseil de Développement Territorial

Cette proposition n'appelle aucune observation.

O.J N° 1 : ORGANISATION DES ASSISES DES ASSOCIATIONS

La Présidente présente l'ordre du jour et le déroulement prévu.

Le contenu présenté sera plus concis que l'année dernière, afin de laisser plus de temps d'échange en fin de réunion. Un diaporama sera projeté pour illustrer les propos.

Après son mot d'accueil, elle propose de présenter par thématique le bilan et les perspectives du Pays Avallonnais afin de rendre le discours plus fluide.

Elle demande aux Vice-Présidents d'intervenir chacun sur une thématique, un support sera préparé par l'équipe d'animation du Pays pour les y aider.

Dans l'ordre d'intervention :

- Démocratie participative : Arlette BORSATO
- Aménagement du territoire : Claude BOURSIER
- Santé : Jean-Marie BARBARO
- Economie : François-Xavier NAULOT
- Culture : Gilbert CASSIN
- Accueil et communication : Arlette BORSATO

Cet ordre permettra d'expliquer d'abord la façon de travailler du Conseil avec les groupes thématiques ouverts à toute personne intéressée, enchaîner sur les autres thèmes et finir avec la communication. Cela permet de lancer la présentation du site internet du Pays Avallonnais.

Interviendront ensuite les associations aidées en 2018 et le FABLAB sera aussi invité à venir se présenter.

Un pot sera servi en fin de séance et permettra aux associations de venir échanger avec les membres du Conseil de Développement Territorial et de l'équipe du Pays Avallonnais, qui porteront un badge pour faciliter le contact.

Le bureau s'accorde à dire que la présentation doit être simple et présenter des exemples concrets pour illustrer les actions et donner envie aux associations présentes de s'impliquer dans la vie du Pays.

Aucune remarque n'étant formulée, **cette proposition est acceptée.**

O.J N° 2 : FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR 2019

La Présidente donne lecture de la proposition de feuille de route du Conseil de Développement Territorial pour l'année 2019. Elle résume les actions que le Conseil souhaite réaliser grâce au travail des conseils participatifs récemment créés. Cette feuille de route devra être présentée par le bureau en Commission Paritaire du PETR pour être validée. Elle sera ensuite présentée au Comité Syndical du PETR par la Présidente.

Le bureau, après débat et amendement, approuve cette feuille de route.

O.J N° 3 : MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil de développement territorial possède un règlement intérieur qui prévoit la création de commissions thématiques et de groupes de travail. La formulation actuelle rend l'organisation de ces groupes compliquée et restreint la participation des personnes non membres du Conseil de Développement Territorial. Afin de poursuivre efficacement les travaux et acter la constitution des conseils participatifs, issus des ateliers des idées de l'année dernière, la Présidente propose d'abroger les articles n° 25, 26 et 27 pour les remplacer par un unique article intitulé **Conseils Participatifs**.

Après lecture de la proposition de modification, débat et amendements, l'article suivant est établi :

« Des commissions de travail, appelées conseils participatifs, peuvent être créés à la demande du Conseil de Développement Territorial, autour de sujets définis en assemblée plénière. Ils sont composés des membres intéressés par la réflexion et toute personne dont la participation apportera une valeur ajoutée aux débats.

Chaque commission dispose d'un rapporteur, membre du Conseil de Développement Territorial, chargé de l'animation. Il devra faire connaître l'avancement des travaux de son groupe en assemblée plénière.

En cas de rédaction d'une contribution au Pays, le Conseil de Développement Territorial donnera une approbation par vote à majorité simple.

Afin d'assurer la transparence des travaux des commissions et la communication avec le PETR, les réunions font systématiquement l'objet de compte-rendu.

Ces commissions s'organisent librement et se réunissent autant que de besoin. »

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité VALIDE la modification proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

Conseil de Développement Territorial

Feuille de route 2019

QUATRE AXES FORTS

- 1) Poursuivre la dynamique de démocratie participative citoyenne :**
 - Lancement des conseils participatifs thématiques (Culture, Accueil, Mobilité, Vie associative)
 - Poursuite des rencontres avec la population : Faire participer pour faire s'engager
 - Orienter les travaux du CDT pour répondre aux besoins des habitants et du territoire

- 2) Contribuer à l'animation du territoire**
 - Participation à la Saint Vincent tournante de Vézelay
 - Coordination du projet de Cinéma Itinérant
 - Animation de la vie associative : organisation des assises et de rencontres régulières
 - Poursuivre la concertation sur les salons d'automne
 - Avis sur les aides exceptionnelles accordées aux associations
 - Avis sur les projets candidats à l'appel à projets manifestations

- 3) Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et renforcer l'accueil de nouvelles entreprises**
 - Réalisation d'outils d'information : kit d'accueil, site internet
 - Création d'un réseau d'ambassadeurs
 - Organisation de soirées ou journées d'accueil
 - Inciter à la création d'un réseau d'entrepreneurs

- 4) Améliorer la mobilité**
 - Réalisation d'outils pour améliorer la communication sur l'offre de transport
 - Participation aux démarches mobilité des partenaires du Pays Avallonnais (Caf, communautés de communes...)